

13.02.2026 – 09:00 Uhr

Plainte contre " Neue Zürcher Zeitung " rejetée

Berne (ots) -

Partis: Frank und Patrik Riklin c. " Neue Zürcher Zeitung "

Theme: Illustrations

Plainte rejetée

Résumé

Le 2 septembre 2024, la " NZZ " a publié un commentaire consacré aux conséquences des opérations de désinformation de la Russie en Suisse, illustré par une image d'un photographe de l'agence Keystone-ATS montrant un banc de parc coupé en deux et un banc intact. La légende était la suivante : " Desinformation ist schwer erkennbar, da sie oft auf Tatsachen aufbaut und diese manipuliert weiterverbreitet. " (La désinformation est difficile à reconnaître, car elle repose souvent sur des faits réels, diffusés après manipulation.).

Dans leur plainte commune, les artistes conceptuels Frank et Patrik Riklin ont fait valoir qu'il aurait à tout le moins fallu mentionner que l'image, sur laquelle figure l'une de leurs œuvres du moment, avait un caractère symbolique. Cet oubli de la " NZZ " a selon eux causé une grande confusion et permis à un organe de propagande russe de publier un article.

Le Conseil suisse de la presse rejette la plainte au motif que la majorité des lecteurs auront reconnu qu'il s'agissait d'une image à caractère de symbole. Il souligne néanmoins que la " NZZ " aurait mieux fait de mentionner ce caractère pour éviter d'éventuels malentendus, d'autant plus que l'œuvre avait été mise en place la semaine précédente seulement et qu'il s'agissait donc d'une image récente.

Prise de position 4/2026

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100938428> abgerufen werden.